

COMPTE RENDU

DE LA 1ÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA PRATIQUE AVANCÉE INFIRMIÈRE
DU 3 MARS 2021



◆ 43 membres présents, DGOS, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ARS composantes du haut conseil des professions paramédicales (HCPP), organisations syndicales du Conseil supérieur de la FPH (CSFPH), représentant.e.s du corps médical public, privé, libéraux, centres de santé, UNICANCER, représentante des directeurs des CHU, référent AP-HP, directeurs des soins, l'ordre national des médecins, l'ordre national des infirmier.e.s, commission nationale professionnelle des IPA, syndicats professionnels et associations des IPA, CFDT, FO, Sud santé, UNSA, CGT.

➔ Introduction de la DGOS ouverture de ce comité de suivi pour développer la pratique avancée (PA) dans le système de santé en 2016. Textes publiés en 2018.

Il faut trouver le moyen d'accélérer le développement de l'IPA.

Le projet de loi Rist relative aux professions médicales intermédiaires par la PA.

Une mission IGAS sera diligentée pour préciser un état des lieux précis, les modalités de déploiement de la PA pour les auxiliaires médicaux en pratique avancée.

Définir d'autres domaines pour développer la PA.

A ce jour, il y a 700 000 infirmier.e.s en soins généraux (ISG).

ÉTAT DES LIEUX :

◀ 2016 Loi santé

◀ 2017 Premières discussions

◀ 2018 Parution des textes sur la pratique avancée infirmière : conditions d'exercice, domaine d'intervention, liste des actes...

Entrée en formation, rentrée universitaire 2018-2019.

◀ 2019 : Deuxième niveau, création d'un 4^{ème} domaine : l'IPA en psychiatrie, santé mentale.

Entrée des IPA au sein des commissions nationales universitaires (CNU)

CSFPH présentation du décret portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée (AMPA) de la FPH. Pour information, le décret relatif à l'échelonnement indiciaire du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée dans la FPH.

◀ 2020 5^{ème} domaine suite au pacte de refondation des urgences, ouverture des IPA aux urgences. Abandon des réunions en raison de la crise sanitaire.

◀ Médecine d'urgence devrait s'ouvrir en 2021.

◀ Négociation conventionnelle avec la CNAM pour les ISG libérales

◆ Données selon l'ordre national des infirmiers présentées par la DGOS :

Les pré-requis de la pratique avancée est l'obtention du Master en pratique avancée dans un des domaines existant et d'être inscrit.e à l'ONI et avoir exercé 3 ans comme ISG.

A ce jour, 180 IPA formé.e.s. Dont 113 diplômé.e.s auquel.le.s il manque la condition de 3 ans d'exercice comme ISG.

- ◀ 52% dans le domaine des pathologies chroniques stabilisées. 59 sur 93 IPA en capacité d'exercer.
- ◀ 29% dans le domaine hématologie-oncologie soit 27 sur 53 en capacité d'exercer
- ◀ 13% domaine des pathologies rénales, dialyse soit 19 sur 24 pouvant exercer
- ◀ 6% domaine psychiatrie, santé mentale.

PRÉSENTATION DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE:

◆ Nombre d'étudiant.e.s IPA (IEPA):

- ◀ 2018 324 IEPA
- ◀ 2020 798
- ◀ 2021 1372 (1^{ère} et 2^{ème} année IEPA)

Total des diplômé.e.s fin d'année universitaire 2019-2020, IPA diplômé.e.s 243.

Il existe un décalage entre la diplomation et la prise de fonction.

En 2021, première année 730 IEPA et 642 en deuxième année.

Gros bastion universitaire dans les universités d'Aix Marseille 66 IEPA, Lille 70 IEPA, Paris 182 IEPA. Les autres universités forment entre 30 et 50 IEPA par an.

L'origine professionnelle est de 480 en provenance des établissements hospitaliers, 107 du champ libéral et 60 des maisons de santé. Pour un total de 730.

L'effectif 2021-2023 : 1500 étudiant.e.s IPA tous domaines confondus.

Pas d'harmonisation des cursus universitaires bien que 120 ECTS et reconnus au grade Master.

✦ Présentation des limites de l'exercice en pratique avancé :

- > Des difficultés d'intégration et de reconnaissance,
- > une rémunération forfaitaire en ville ne permettant pas d'avoir un exercice exclusif,
- > une réticence des autres professionnel.le.s médicaux et paramédicaux
- > demande de la création d'une nomenclature de l'acte IPA pour reconnaître et valoriser la PA.

✦ La formation

- > Le coût de l'inscription universitaire consécutif à la perte d'activité pour les ISG libéraux,
- > Une offre de place dans les universités insuffisantes,
- > La problématique ultra marine qui n'a pas de formation universitaire et une implantation dans les DOM insuffisante.
- > Perte de salaire (prime de service, du CTI...) en cas de départ en formation.

Mesure 6 du Ségur : Concernant la formation,

- ◀ simplification de l'accès à la formation,
- ◀ augmenter la formation des IPA pour atteindre 3 000 IPA formé.e.s / 700 000 ISG en 2022 et 5 000 IPA en 2024.

✦ L'exercice renforcer le rôle de premier recours pour l'IPA en élargissant leur périmètre d'actions.

✦ **Débat** entre l'ordre des médecins qui ne comprend pas qu'il soit possible d'intégrer le cursus universitaire IEPA immédiatement après la formation ISG.

La représentante des médecins libéraux s'indigne de l'autonomie de l'IPA. Perte de chance pour le patient, instauration d'une médecine à deux vitesses.

Opposée à l'IPA aux urgences, quand il est requis pour les internes en médecine, ils ne peuvent exercer qu'après l'approbation d'un sénior.

Pour retrouver un salaire de ISG libéral, il faut une file active de patient.e.s considérable.

✦ Forte demande de plusieurs organisations médicales de débiter, rapidement, la pratique avancée pour les manipulateurs en électroradiologie médicale.

La CGT a rappelé son opposition à la pratique avancée, telle que légiférée en 2018.

- ▶ Cette position est motivée par :
- > La faiblesse de la rémunération dans la FPH,
- > L'engagement de l'entière responsabilité individuelle du professionnel,
- > Quelle est la position hiérarchique de l'IPA par rapport à l'encadrement ?
- > Demande renouvelée de passerelle pour accéder à une profession médicale.
- > Quel est le nombre d'ISG diplômé.e.s en science infirmière à orientation clinique (appellation avant création de l'IPA) ayant opté pour le Master IPA ?
- > Quelle est la position hiérarchique de l'IPA par rapport à l'encadrement ?
- > Demande renouvelée de passerelle pour accéder à une profession médicale.

RETOUR D'EXPÉRIENCES :

A l'AP-HP, 8 IPA diplômé.e.s en 2019-2020, 35 IPA diplômé.e.s en 2021 en attente de 22 pour 2022. Au total 88 IPA diplômé.e.s en 2022.

Création d'une collégiale des IPA pour les 39 hôpitaux.

Travail sur un guide d'implantation de l'IPA.

Aide majeure, pour le corps médical, dans la prise en charge des patient.e.s ayant des complications du C+ en pneumologie durant la crise sanitaire. Passages dans les réanimations.

Dans un centre de santé à Saint-Denis : très favorable au développement des IPA qui travaillent en collaboration avec le médecin. Amélioration de l'accès aux soins.

Demande de plus d'autonomie. Souhait d'assurer un passage au domicile des patient.e.s. Paupérisation de la population favoriserait la présence d'IPA.

Suivi de file active de plus de 100 patient.e.s par IPA.

Les directions évoquent le problème de financement des postes d'IPA.

✦ Conseil National Professionnel (CNP) IPA :

- ▶▶ Problème de l'ouverture de postes
- ▶▶ Améliorer la rémunération, revalorisation salariale
- ▶▶ Étendre l'autonomie. Ne signifie pas travailler seul. Travail avec les médecins et d'autres professions non médicales
- ▶▶ Compléter les actes définis dans les arrêtés
- ▶▶ Développer les actions de prévention
- ▶▶ L'accès au doctorat IPA.
- ▶▶ Créer un statut dans la fonction publique territoriale
- ▶▶ L'IPA peut être en supervision des protocoles de coopération entre professionnels de santé.

PERSPECTIVES SELON LA DGOS :

- ◀ Un état des lieux critique.
- ◀ Il nous faut réfléchir à l'évolution de l'IPA.
- ◀ Comité de suivi deux fois par an.

- ◀ Diligenter une mission IGAS sur la pratique avancée infirmière et son déploiement.
- ◀ Etat des lieux complet, création d'une nomenclature, cursus universitaire.

◆ Cette réunion est très rassurante quant au retour d'expériences sur l'amélioration de la prise en charge des patient.e.s.

Bonne entente dans la collaboration. Chacun a trouvé sa place.

Fait à Montreuil, le 3 mars 2021